

Maintien en production des unités de production n°4 et n°5 dans le contexte des Conditions Climatiques Exceptionnelles (CCE)

Datum 13.8.2026
Subjekt EDF
Region Frankreich
Kategorie Energieindustrie, Staatliche Institutionen, Umwelt

Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE a requis le fonctionnement des unités de production n°4 et n°5 de la centrale nucléaire du Bugey dans le contexte des Conditions Climatiques Exceptionnelles afin de contribuer à la sûreté du réseau électrique national. Les unités sont donc maintenues en production avec une adaptation de leur niveau de puissance. Cette disposition est prévue par la réglementation (arrêté de rejets s'appliquant à la Centrale nucléaire du Bugey) en cas d'augmentation de la température du Rhône.

Cela fixe la température moyenne maximale à l'aval de la centrale à 27°C et l'échauffement maximal généré par les unités n°4 et n°5 en production à 1°C.

Afin de confirmer l'absence d'impact sur la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, un programme de surveillance environnemental complémentaire renforcé est mis en œuvre. Il repose sur un suivi de la thermie du Rhône et des paramètres physico-chimiques.

L'unité de production n°3 a été mise à l'arrêt le 11 août 2026 en raison des conditions climatiques.

L'unité de production n°2 est en arrêt pour maintenance programmée.

<https://www.edf.fr/maintien-en-production-des-unites-de-production-ndeg4-et-ndeg5-dans-le-contexte-des-conditions-climatiques-exceptionnelles-cce>